cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur




Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rébecca Régimbald
https://www.cadre21.org/membres/f0a46ed7c696601bf8e331e8

Date d'obtention : 2023-09-29 16:07:29

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

la méthode d'intervention sexto va me permettre d'intervenir de façon adéquate avec les jeunes faisant du sextage et dans la même ligné d'intervention que le cadre policier.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le fait d'avoir la trousse sexto va me permettre d'avoir un document sur lequel me basé pour mes interventions et le fait d'avoir la même lignée d'intervention que le cadre policier va me permettre d'expliquer plus facilement aux élèves ce qui s'en vient par la suite. Utiliser la trousse sexto va également me permettre de gerer le sextage adéquatement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Leur demandé de voir leurs cellulaires en cas de sextage et de suivre le protocole à la lettre pour ne pas d'intervention qui aurait dû être faite par un autre membre de l'équipe école ou par un cadre policier.